

-Etre « **promouvable** », c'est avoir l'ancienneté requise dans un échelon permettant une éventuelle promotion à l'échelon supérieur. Il y a deux rythmes d'avancement : un rythme « accéléré » et un rythme « normal »

-Etre **promu** nécessite d'être « **promouvable** » et d'avoir le barème nécessaire pour être dans les **30%** qui seront promus au rythme « accéléré ». Seuls les 6ème et 8ème échelons sont concernés.

Tous les autres échelon avancent au rythme « normal ».

Les promotions des **instituteurs** se font par **année civile**, du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Les promotions des **professeurs des écoles** se font par **année scolaire**, du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

$$\text{BAREME} = (\text{Note} + \text{correctif}) \times 2 + \text{AGS}$$

(correctif pour note antérieure au 31 juillet 2013 = 0,25 point de plus par année entière).

La note a encore été prise en compte cette année.

C'est le barème actuel qui a donc servi cette année.

Pour connaître, à titre indicatif, le nombre de **promouvables** et de **promus** à chaque échelon (Corps des PE) ainsi que les **barèmes** des derniers promus de l'an dernier...consultez le tableau ci-dessous en vous référant à l'échelon qui vous concerne. (**En grand et en gras les données chiffrées de 2017/18** et entre parenthèses les barèmes de 2016/17)

ATTENTION:

Ce tableau comporte les 2 rythmes d'avancement qui sont en vigueur depuis 1er septembre.

Les promotions seront rétroactives avec régularisation sur la fiche de paie en avril ou mai.

Barème des derniers promus à chaque échelon (promotions 2017/2018, CAPD du 01/02/18)

Barème des derniers promus à chaque échelon (promotions 2016/2017, CAPD du 08/12/16)

Echelons Corps des PE	Avec accélération (30% des promouvables)		Ancienneté
	Nombre de Promouvables	Nombre de Promus	Nombre de Promus
5ème			50 Barème : 21.997 (21.992)
6ème			33 Barème: 23 (27)
7ème	214	64 Barème: 35.981 (35.997)	131 Barème: 30 (29.90)
8ème			138 Barème: 36.50 (33)
9ème	286	85 Barème: 45.950 (45)	173 Barème: 37.917 (41.825)
10ème			154 Barème: 49.028 (46.625)
11ème			125 Barème: 54.708 (56.50)